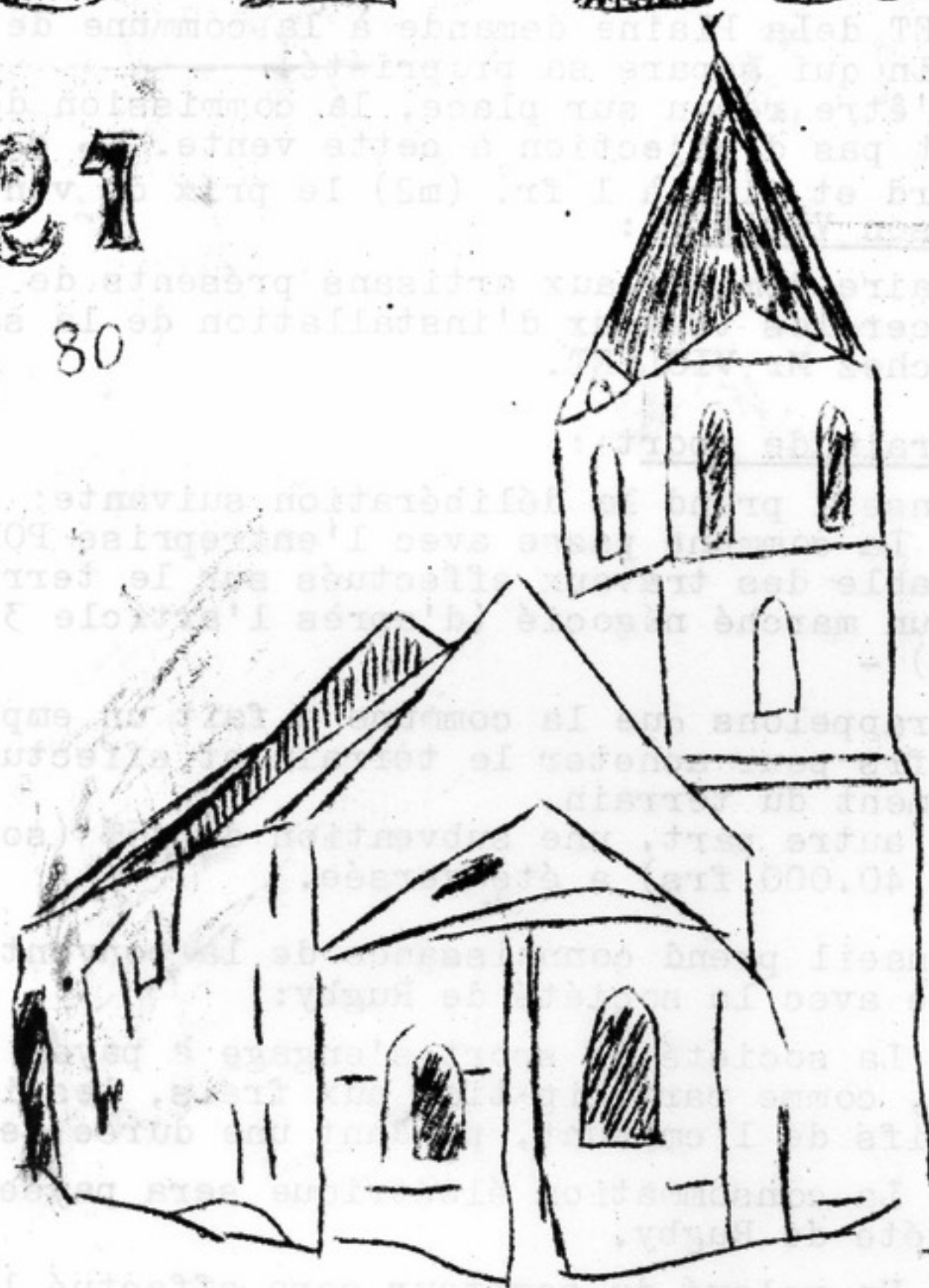


ECYOS

DELYUIS

N° 27

Moi 80



Le Conseil municipal au complet examine les questions suivantes:

1-Permis de construire:

Mr Roger VUILLIEROD d'Ansolin se voit accorder un avis favorable pour le projet d'aménagement de son habitation.

2 - Chemin LOYNET:

Mr LOYNET de La Plaine demande à la commune de lui vendre le chemin qui sépare sa propriété.

Après s'être rendu sur place, la commission des chemins ne voit pas d'objection à cette vente. Le Conseil donne son accord et fixe à 1 fr. (m2) le prix de vente.

3 - Maison VIOLETTE:

Mr le Maire demande aux artisans présents de bien vouloir commencer les travaux d'installation de la salle de bains et W.C. chez Mr VIOLETTE.

4 - Terrain de sport:

- Le conseil prend la délibération suivante:

La commune passe avec l'entreprise POLAUD, responsable des travaux effectués sur le terrain de sport, un marché négocié (d'après l'article 312 bis du Code) -

- Nous rappelons que la commune a fait un emprunt de 94.000 frs pour acheter le terrain et effectuer l'aménagement du terrain.

D'autre part, une subvention de 45% (soit environ 40.000 frs) a été versée.

- Le conseil prend connaissance de la convention qui sera passée avec la société de Rugby:

1 - La société de sport s'engage à payer à la commune, comme participation aux frais, les intérêts dégressifs de l'emprunt, pendant une durée de 12 ans.

2 - La consommation électrique sera payée par la société de Rugby.

3 - Un relevé du compteur sera effectué lorsque une autre société utilisera le terrain.

5 - 4ème classe:

Une lettre de l'Inspecteur d'Académie précise que l'ouverture de la 4ème classe est classée "en attente".

D'autre part, Mr le Maire accorde aux élèves la journée du 27 mai.

6 - Ramassage scolaire:

Une subvention du Conseil Général est accordée à la commune : soit 3.610 frs, pour les transports scolaires.

7 - eau maison BOISSON:

La commune décide de déduire de la consommation d'eau, le droit de 1 l/mn de cette maison. La facture sera payée si la consommation venait à dépasser ce droit.

8 - Remerciements:

Mr PLANTIN envoie ses remerciements pour l'augmentation de la subvention accordée au SOU DES ECOLES.

9 - Un don de 100 frs est fait au B.A.S. par Mr Yves VUILLEROD, en remerciement d'un canion de terre qui lui a été livré par la commune.

SOU DES ECOLES

=====

Le SOU DES ECOLES vous invite à une audition musicale donnée en l'église de LHUIS, le SAMEDI 31 MAI à 21 heures 30.

La première partie sera animée par les élèves de l'ECOLE DE MUSIQUE, dont vous trouverez les noms, et morceaux sur le programme mis en vente à l'entrée.

La deuxième partie, par Mr Maurice SALVI à la trompette et Mr Jean RIVIER au clavier.

A l'issue de cette soirée, Monsieur SALVI vendra le disque enregistré à l'ABBAYE de SAINT CHEF, l'an dernier, et le dédicacera.

Fin avril, le SOU DES ECOLES tenait sa deuxième assemblée générale de l'année, juste avant le bal.

Celle-ci se déroula en présence de 13 personnes, dont 2 instituteurs et 6 membres du bureau.

Si de telles assemblées n'intéressent donc que 5 familles sur les 56 que groupe le SOU DES ECOLES, je me pose une question: Que faisons-nous au bureau qui n'intéresse personne ?

Je note que les jeunes parents, à une ou deux exceptions près, ne se manifestent jamais.

En conséquence, le Président que je suis jusqu'alors, démissionne. Je tiens à préciser que j'ai commencé l'année, je la finis.

Ceci étant dit, je veux apporter quelques précisions:

1° - Lorsque j'ai été élu: je n'étais pas candidat. J'ai donc accepté le volontariat depuis 4 ans, non pour l'honneur mais pour faire quelque chose.

2° - Je remercie les membres du bureau qui ont toujours répondu présents aux convocations et aidé dans les différentes tâches, surtout les deux secrétaires pour les différents imprimés, cartes etc.....

3° - Je me félicite des excellents rapports avec tous les instituteurs et membres du bureau à tous les contacts que nous avons eus.

4° - Je remercie également tous les commerçants de LHUIS qui, au long de l'année scolaire, nous ont fourni le matériel ou le nécessaire dont nous avons besoin avec de fortes réductions. J'y associe également notre restaurateur.

A tous va ma reconnaissance et mes remerciements.

Mes remerciements également au Maire et au Conseil Municipal qui ont augmenté chaque année la subvention allouée.

D'autre part, je voudrais attirer l'attention de tous les parents.

Chaque année qui passe voit les plus anciennes familles quitter l'école de LHUIS avec les entrées en 6ème à BEILEY. Or ce sont celles-ci que l'on voyait régulièrement aux assemblées. Ceux sur qui je pouvais compter disparaissent donc au fil des ans sans que les jeunes parents bougent.

Or j'ai entendu dire que lorsque l'on fait des assemblées générales c'est pour entendre discuter argent. Quelqu'un a même dit qu'avec l'argent on achetait des bons du Trésor.

Je précise que le seul bon du Trésor remis au SOU DES ECOLES a été remis avant que je sois président, d'une façon anonyme, valable 6 ans, et que je n'ai fait que compléter en le renouvelant.

Et puis que fait une société si elle ne possède pas un pécule; bien malin qui fera sans rien!

PARENTS prenez note. A la rentrée, vous élirez un nouveau président.

A vous de jouer maintenant.

M. PLANTIN.